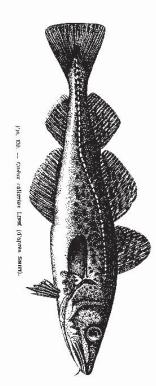
LE CABILLAUD GADUS MORHUA, UNE ESPECE GRAVEMENT MENACEE

par Guy LAMOTTE*

même pour l'huile extraite de son foie. Cabillaud, le même poisson conservé en saumure est appelé morue ; il en est de noir Gadus virens, appartient à la famille des Gadidae. Si le poisson frais est appelé qui, avec l'églefin Gadus aeglefinus, le merlan Gadus merlangus et le colin ou lieu Le cabillaud Gadus morhua Linné (1758), (fig. 1) est une espèce de poisson marin



Max POLL, 1947) © Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Fig. 1. le cabillaud (dessin extrait de « Les Poissons marins » Faune de Belgique de

contiennent peu d'oxygène ou quand il parcourt de grandes distances. Tandis que Atlantique nord. Il a été capturé jusqu'à 600 mètres sous la surface, mais préfère les varier du brun au vert et au gris, mais est plus sombre sur le dos, contrastant avec deux nageoires ventrales - un caractère de la plupart des Gadidae - à sa ligne Le cabillaud est facile à reconnaître à ses trois nageoires dorsales séparées, à ses grands peuvent se déplacer sur des distances de plus de 1000 km (comme de l'est à plus haut dans la colonne d'eau, par exemple quand les couches inférieures dire qu'il vit sur ou juste au-dessus des fonds marins. Parfois, on trouve le cabillaud aux fonds rocheux et est répandu des eaux côtières au plateau continental de l'océan fonctionne comme un organe tactile pour rechercher la nourriture. La couleur peut les jeunes restent la plupart du temps sur place, il est connu que les spécimens plus profondeurs entre – 10 et – 200 mêtres. Son territoire vital est démersal, ce qui veut le ventre blanc. Le cabillaud vit dans beaucoup de types d'eaux, des fonds sableux latérale blanche et à son barbillon bien visible à la mâchoire inférieure; ce dernier

* Résidence Cadiz I, Digue de mer 92, B-8670 Saint-Idesbald (Coxyde)

Les Naturalistes belges, 2006, 87, 4: 95-102 95

l'ouest du Groenland). Les populations de la mer du Nord migrent sur un territoire moindre. Les adultes ont une préférence pour des eaux froides jusqu'à environ 8° C, mais peuvent supporter des températures jusqu'à 20°C.

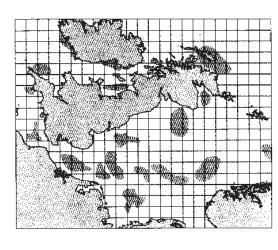


Fig. 2. Sur cette carte figurent les traditionnels lieux de ponte, dans et autour de la mer du Nord. (Institut des Pêches maritimes, Ostende ; © FRS et CEFAS, 1998 et UKOO Ltd).

une femelle adulte donne environ 500 000 œufs par kg de son propre poids, ce qui est légendaire et est en rapport avec la taille (et donc la durée de vie) du poisson : et pas plus tard qu'en mars (territoires septentrionaux). La capacité de reproduction au maximum trois mois et ne commence pas avant décembre (territoires méridionaux) peu profondes où la température est inférieure à 6° C. (fig. 2). La période de frai durc en majorité une population de moins de 4 ans, suite à l'intense exploitation de quatre ans, il atteint environ 70 cm et pèse environ 3,5 kg. En mer du Nord se trouve poisson grandit très vite. Après deux ans, il mesure 45 cm et pèsc 1 kg, et après par les harengs <u>Clupea harengus</u> et d'autres espèces pélagiques : l'églefin *Gadus* le fond. Pendant leur séjour dans la colonne d'eau, elles sont avidement dévorées 3 semaines dans la colonne d'eau pour ensuite, ayant atteint environ 2 cm, gagner près de la surface et éclosent après 2 à 4 semaines. Les larves restent alors encore le mâle émet son sperme dans son voisinage. Les œufs fécondés de 1,5 mm flottent pour 10 kg donne 5 millions d'œufs! Quand la femelle a déposé ses œufs dans l'eau, l'espèce. Les cabillauds adultes se rendent pour la période de frai dans des eaux Le cabillaud peut atteindre une taille adulte de 1,50 à 1,90 m, et vivre vingt ans. Ce

ucglefinus, le merlu Merluccius merluccius et d'autres espèces benthiques (parmi lesquelles le cabillaud lui-même) constituent la principale menace durant leur première phase démersale. Au cours du temps, les rôles s'inversent et le cabillaud, qui a peu d'ennemis au stade adulte, devient lui-même un redoutable prédateur, d'abord de crustacés, de vers et de mollusques, ensuite de poissons comme le hareng, l'églefin, l'équille Ammodytes lancea et d'autres espèces.

Pêche

En ce qui concerne la pêche belge, le cabillaud est principalement capturé comme « prise accessoire » de la pêche à la langoustine (mer du Nord centrale et méridionale) et de la pêche aux poissons plats. Cette dernière branche de la pêche se concentre principalement sur la sole *Solea solea* et la plie *Pleuronectes platessa*, les cibles par excellence de la pêche à la poutre, (boomkorvisserij). En 2002, l'apport total de cabillauds en Belgique a atteint environ 3000 tonnes, contre environ 6 750 tonnes de plies et environ 4900 tonnes de soles, principalement en provenance de la mer du Nord, de la mer Celtique, de la mer d'Irlande et de la Manche anglaise (fig. 3).

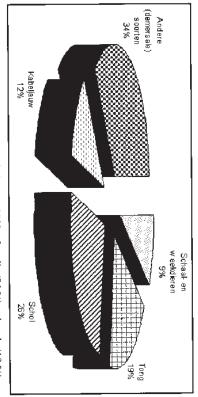


Fig. 3. Composition des apports belges en 2002. La plic (26 %) et la sole (19 %) sont les espèces principales. Le cabillaud (12 %) est une prise accessoire. (Source: Dienst Zeevisserij, Administrative Landbouwbeleid et Institut des Pêches maritimes, Ostendo).

Depuis des années déjà, des observateurs ont averti que la situation du cabillaud en Mer du Nord était devenue dramatique, et certains vont si loin qu'ils redoutent l'extinction de l'espèce. Déjà en 1992, le Canada s'est vu obligé d'instaurer un moratoire à la si puissante pêche au cabillaud (à la morue) sur les grands bancs de Terre-Neuve; 3000 pêcheurs furent du coup sans travail; plus encore, alors que chacun avait cru qu'après quelques années le cabillaud « disparu » serait revenu, on a pu constater que dix ans après, la situation restait inchangée. Aussi, les

biologistes halieutiques sont-ils tous d'avis que la pêche de cette espèce dans les eaux européennes devrait être ramenée au niveau le plus bas possible.

La situation du cabillaud en mer du Nord est sévèrement surveillée. L'International Beam Trawl Survey examine toute la mer du Nord sélectionnant 2 stations par rectangle ICTS (International Committee for Exploration of the Sea) (environ 50 x 50 km). Cette inspection annuelle et intensive a donné une image dramatique des stocks de cabillauds en mer du Nord. Il ne semble pas que cette situation puisse se corriger à court terme. Pour le moment, la « situation de frai » est estimée au 1/3 du niveau de précaution, qui est fixé à 150 000 tonnes. Une enquête parmi les pécheurs, menée par la North Sea Commission Fisheries Partnership, indique une légère augmentation de cabillauds en 2003. Par comparaison avec l'année précédente, la même constatation a été faite par les biologistes halieutiques, mais il est encore beaucoup trop tôt pour parler d'une amélioration (fig. 4.).

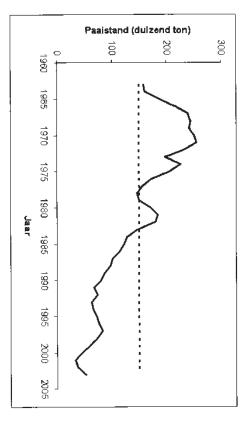


Fig. 4. Evolution de la « situation de frai » (paaistand) en milliers de tonnes des cabillauds en mer du Nord (ligne pleine). La ligne en pointillé donne le « niveau de précaution ». (Source : Report of the ICES Advisory Committee of Fishery Management, 2003).

Depuis 1986, à l'exception de 1996, toutes les classes d'âge se trouvent loin en dessous de la moyenne de 150 000 tonnes. Au vu de cela, les organismes compétents ont décidé d'instaurer un moratoire sur la capture du cabillaud pour plusieurs années. En mai 2003, la Commission Européenne a présenté son plan relatif à la situation du cabillaud. Sous réserve de l'approbation du Conseil des Ministres, les décisions devaient être mises en route en 2004. Le plan pour le cabillaud est une

prenière application concrète de la Directive Communautaire de l'Union Européenne, qui fut révisée entièrement fin 2002. Elle forme la base provisoire d'une série de mesures qui devraient assurer une exploitation durable du cabillaud.

Mesures transitoires

Les premières mesures concernant le cabillaud furent prises en mer d'Irlande en 2000, après préparation en 1999. Alors, les prises totales autorisées furent abaissées à moins de la moitié ; ensuite un territoire fermé à la pêche fut délimité pour protéger le cabillaud durant la saison de ponte. Durant les trois années suivantes, ce territoire fut chaque fois fermé durant 10 semaines. Ainsi, en 2004, cette mesure fut appliquée entre le 14 février et le 30 avril. Des mesures techniques furent imposées également, en mer d'Irlande, comme l'emploi de plus grandes mailles de filet (18 cm) sur le dos des chaluts à poutre. Des mesures identiques furent également prises en mer du Nord, et dans le nord et l'ouest de l'Ecosse. (fig. 5).

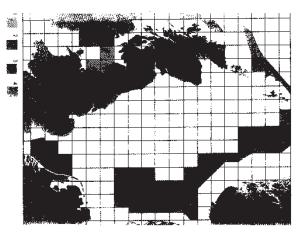


Fig.5. Les premières mesures pour la protection du cabillaud furent prises en mer d'Irlande en 2000 : une zone fut fermée (1) pendant la période de frai. Pendant les 3 années suivantes, une plus petite zone (2) fut fermée pendant 10 semaines, et aussi, en 2004, entre le 14 février et le 30 avril. Des mesures semblables furent également prises dans la mer du Nord (3), et dans le nord et l'ouest de l'Ecosse en 2001 (4). (Source : Ordonnance européenne).

Il fut promptement constaté que ces mesures étaient peu efficaces pour conduire au résultat espéré. Aussi, la Commission Européenne prit-elle d'autres mesures : on fixa les captures totales admissibles de telle sorte que le nombre d'adultes pubères de cabillauds puissent croître de 30 % par an. L'effort de pêche (le temps qu'un bateau de pêche passe en mer) fut également limité. Normalement, ces mesures auraient dû s'exercer dès le début de 2002, mais la décision du Conseil des Ministres fut retardée. Il est à noter que la Communauté Européenne, même à court terme, concentra non seulement ses efforts sur des mesures techniques et sur la diminution des quotas, mais aussi sur l'effort de pêche.

Le plan « Cabillaud »

Les mesures préliminaires décrites ci-dessus furent prises pour subvenir à court terme aux plus grands besoins. Malheureusement, la trêve pour le cabillaud n'aboutit pas à plus de reproduction. Cet échec fut en grande partie attribué à l'absence de stratégie à long terme. Le plan actuel, décidé en mai 2003 par la Commission Européenne, tenta d'apporter une réponse. Ce plan fut mis sur pied après consultation tant des experts scientifiques que du secteur de la pêche. La maîtrise de l'effort de pêche en fut le pilier principal. Pour chaque Etat-membre, chaque en mer multiplié par la force en kilowatts) des bateaux concernés, qui fut ensuite réparti par chaque Etat-membre à ses bateaux. Les objectifs furent étalés sur plus d'années. L'intervalle de temps nécessaire à l'amélioration souhaitée fut estimé à une durée de 10 ans. Pour aider les Etats-membres en difficulté et compenser les apports perdus pour la pêche, un fond de solidarité fut instauré. Les bateaux qui, à la suite de l'exécution du plan de redressement, ont dû réduire leur effort de pêche de 25 % ou plus, peuvent demander une plus grande compensation.

Conséquences pour la pêche belge

La Belgique n'échappa pas à ces restrictions. Bien que la flotte de pêche belge ne soit pas branchée uniquement sur le cabillaud, l'apport de cette espèce représente environ 10 % des débarquements. Les restrictions relatives au cabillaud ont une influence sur l'apport d'autres espèces comme le merlan, l'églefin, la sole et la plie. La flotte belge est soumise aussi à des restrictions de capture et d'activité, non seulement en mer du Nord, mais également en mer d'Irlande et dans la partie orientale de la Manche.

En plus de la limitation du nombre de jours en mer autorisés, il y a des règlements sur les captures. Les petits chalutiers à perche (jusque 221 kW) ne peuvent prendre que 100 kg de cabillaud par jour de navigation en mer du Nord, durant le premier trimestre. Pour les plus grands chalutiers à perche (au-dessus de 221 kW), c'est le double. Hors de la mer du Nord, ces valeurs sont réduites de moitié. En mer d'Irlande, du 14 kV rier au 30 avril, un territoire est délimité, où la capture de cabillauds avec des

chaluts à perche est entièrement interdite.

trouvent en effet en grande partie sur des territoires de pêche éloignés, contrairement comparativement aux autres Etats-membres européens. Nos droits de pêche se Il est déjà certain que les bateaux de pêche belges subiront un préjudice moindre est depuis presque 30 ans au-dessus de la valeur de référence de sécurité, et en de cabillauds en mer du Nord est franchement dramatique. La mortalité par pêche Aquaculture à l'Institut des Pêches maritimes d'Ostende : « la situation des stocks D'après Frank REDANT, biologiste halieutique et chef de la section Biologie et par exemple aux Néerlandais qui pêchent en grande partie dans leurs propres eaux européenne. D'autres pistes, comme pêcher plus sélectivement, ou s'orienter vers solution de stopper la surpêche n'aboutisse à une diminution de la flotte de pêche également en dehors des limites biologiques de sécurité. Je crains qu'à terme, la du cabillaud n'est pas un cas isolé: nombre d'autres stocks de poissons sont ceci : « too late, too little, too badly implemented ». Si, il y a 15 ans, nous étions de l'Europe à la crise du cabillaud, nous pouvons la résumer succinctement par capturés, ce qui hypothèque les chances de rétablissement des stocks. La réponse rétablissement. Par dessus tout, il y a encore trop de jeunes cabillauds non pubères indications que la chute serait stoppée, mais il est encore trop tôt pour parler de 2001, la reproduction a atteint un point de chute historique. Sans doute y-a-t'il des de protection bien suivies, nous aurions pu empêcher la situation actuelle. La crise intervenus activement en mettant en œuvre des solutions structurées et des mesures de ces alternatives est limité. » (Communication personnelle) des espèces sans quotas, peuvent éventuellement être explorées, mais le potentiel

Même avis chez Filip VOLCKAERT, océanologue à l'Université de Louvain et spécialiste de la génétique des populations des poissons de la mer du Nord :

« L'insuffisance d'animaux âgés, la biomasse peu élevée, et la forte mortalité par pêche expliquent la très inquiétante situation du cabillaud en mer du Nord. Certains stocks sont épuisés, ce qui a évidemment de lourdes conséquences sur les facultés d'adaptation de l'espèce. D'autres stocks sont si réduits qu'ils sont en dessous de la valeur génétique de sécurité et que leur niveau continue à décroître. Il est affligeant qu'à cause de la pression de pêche sur les grands spécimens, soient capturés les meilleurs géniteurs et les animaux génétiquement en meilleure forme. Ainsi pèse une lourde hypothèque sur l'avenir de la situation entière. Après les riches années 60-80, la situation du cabillaud est arrivée à une basse période de production.

Les raisons de cette chute sont à rechercher dans une combinaison de changements climatiques (augmentation de la température moyenne de l'eau), les pollutions et l'insuffisance d'apport de nourriture (le manque d'espèces-clés comme les copépodes), mais surtout la surpêche chronique. L'avenir de la situation du cabillaud est incertain. Le réchauffement de l'océan Nord-Atlantique n'est pas de bon augure. Les biologistes halieutiques prévoient une chute de longue durée, malgré l'effort d'allègement de la pression de pêche. Il y a longtemps, l'océan était considéré comme une source inépuisable de nourriture, mais aujourd'hui, le jour est arrivé où cette manne est épuisée.

Les biologistes halieutiques de l'ICES appellem, depuble 1990, à den mesures adaptées. Depuis 2002, la Commission Européenne, a prescrit une réduction drustique des quotas de capture. Je crains que l'effort ne vienne trop turd. La surpéelne a conduit à une diminution des gros spécimens de 90 %, à une pêche systématique des plus petits exemplaires (connus pour être la nourriture des gros spécimens). La seule conduite réaliste doit être la diminution de l'effort de pêche en temps et en espace, et l'emploi d'un attirail de pêche adapté. La première chose à faire parmi d'autres est la fermeture des zones de frai, des nurseries et des territoires de nourriture, le contrôle des prises accessoires, la répression des fraudes (un réel problème de la pêche) et donner la chance à de plus grands spécimens de survivre. De plus, une plus grande sélectivité scrait bienvenue grâce à l'adaptation des chaluts à poutre et à la pêche à l'hameçon ». (Communication personnelle).

Bibliographie

POLL Max, 1947. Poissons marins. Faunc de Belgique. 452 p. Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique. Bruxelles.

Institut des Pêches maritimes, Ostende, De Belgische Zeevisserij : aanvoer en besomming. 2002.

Report of the ICES Advisory Committee of Fishery Management, 2003. Cooperative Research Report n° 261.

Ordonnances européennes : Official journal of the European Communities 10-02-2000, 09-02-2001, 15-02-2001 et 13-02-2002.

102